

# Sécheresse

Le territoire métropolitain est placé en état de vigilance sécheresse jusqu'au 31 juillet 2020. Dans ce contexte, iléo vous invite à utiliser l'eau avec modération : vous ferez ainsi preuve de civisme et vous réduirez votre facture!

- Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides.
- Ne laissez pas couler l'eau pendant votre toilette.
- Préférez les douches aux bains.
- Eliminez les fuites d'eau qui peuvent représenter 20% de votre consommation.



Cet été, au jardin aussi on économise l'eau!

Quelques conseils pour protéger cette précieuse ressource :

- Le paillage conserve l'humidité du sol.
- En arrosant tard le soir, on réduit l'évaporation.
- Un réservoir d'eau de pluje constitue un excellent investissement.
- L'arrosoir est plus économique que le tuyau d'arrosage.
- 2 ou 3 arrosages copieux par semaine consomment moins d'eau que des petits arrosages quotidiens.
- L'arrosage de la pelouse n'est pas indispensable : à la première pluie elle reverdira rapidement.

#### **AGENDA** sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire!

05 septembre à la Maison du Temps Libre :

- Inscription aux activités de l'ACSE de 9h à 11h.
- Accueil des nouveaux habitants à 11h

18 septembre : Fête des voisins

26 septembre : Braderie à Erquinghem (profitez

des vacances pour vider vos placards!)

27 septembre : Fête du village

11 octobre : Parcours du cœur (initialement prévu le 20 septembre)

16 octobre: Les Belles sorties









# C'est les vacances

03

Centre de loisirs. Un accord entre la municipalité d'Erquinghem et l'Association des Loisirs Educatifs de Beaucamps-Ligny permet aux jeunes Erquinghemois d'être accueillis en juillet et août au même tarif que les enfants de Beaucamps. Les parents ayant déjà réglé les frais d'inscription pour cet été pourront se faire rembourser la part prise en charge par la commune après validation de leur demande. Il reste des places!

Contact: Facebook de l'Association des Loisirs Educatifs de Beaucamps-Ligny ou 07.67.75.10.70

#### Partez tranquilles.

- Avisez vos voisins les plus proches de vos périodes d'absence.
- Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier (une boîte à lettres qui déborde signale votre absence).
- Faites ouvrir vos volets ou laissez une lumière allumée avec un programmateur pour que votre domicile paraisse habité.
- Signalez votre absence à la gendarmerie d'Hallenneslez-Haubourdin sans vous déplacer en remplissant le formulaire disponible sur: <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634</a>

Envoyez-le ensuite par mail à :

<u>bta.hallennes-lez-haubourdin@gendarmerie.interieur.gouv.fr</u> Des patrouilles passent régulièrement dans le village pour surveiller les maisons signalées.



#### Mairie

132 rue de l'église 59320 Erquinghem Le Sec 03.20.44.72.34 mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture : le jeudi de 16h30 à 19h ou sur RDV

Pour toute l'actualité : www.erquinghemlesec.fr la page Facebook l'application Panneaupocket

Fermeture de la mairie : la permanence du jeudi ne sera pas assurée le 6 août ; en cas de besoin, vous pouvez communiquer une information ou solliciter un rendez-vous sur le répondeur ou le mail de la mairie.





## **Conseil Municipal**

Le Conseil municipal s'est réuni à la Maison du Temps Libre le 1° juillet 2020.

Dissolution du CCAS. Le Centre communal d'action sociale n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1500 habitants. Sa dissolution permettra à la Municipalité de s'affranchir des lourdeurs administratives liées à sa gestion. Elle a été votée à l'unanimité. Le budget et les biens du CCAS sont transférés à la commune. Une commission Action sociale, composée de plusieurs élus, est créée au sein du Conseil. Elle poursuivra efficacement les actions précédemment dévolues au CCAS, en particulier dans les domaines de l'aide alimentaire, des problématiques d'impayés d'eau, d'électricité, de loyers, de procédures d'expulsion locative et d'attribution de logements sociaux.

Les actions menées au profit des aînés et des enfants seront désormais prises en charge sur le budget « animation » de la commune.

Budget. Le compte administratif 2019 de la commune a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal. On notera en particulier la stabilité des dépenses de fonctionnement et la clôture de l'exercice sur un excédent budgétaire de 27 877,91 €.

Le budget primitif 2020 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	417 547,00 €	533 737,97 €
Investissement	47 901,00 €	47 901,00 €

Ce budget a été construit sur la base d'hypothèses liées à l'évolution de la situation sanitaire que nous traversons. C'est un budget de transition qui permettra à la Municipalité de préparer les grands projets du mandat.

Impôts locaux. La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation à la valeur de 2019. Pour les autres taxes, les élus ont décidé de maintenir pour 2020 les taux votés en 2019, soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,77%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,08%

La taxe d'habitation sera complètement supprimée en 2023. Pour l'heure, elle reste payée par 20% des contribuables. Le dégrèvement accordé à 80% des contribuables est compensé par l'État. Les éléments détaillés de ce budget figurent dans le compte-rendu du Conseil municipal affiché place de la Mairie et consultable sur le site internet de la commune.



### Vie du village

**Projet de « city stade » : l'équipe municipale** va prochainement étudier les possibilités d'aménagement de la zone autour de la Maison du Temps Libre. Si vous désirez participer à ce projet, vous pouvez communiquer toutes vos idées, vos envies et vos besoins de sportif sur le Facebook de la commune, ou par mail (communication@erquinghemlesec.fr) ou sur Snapchat (lien disponible sur le Facebook de la commune).

Terrains de sports: les sportifs peuvent accéder aux terrains de sports de la commune, y compris pour jouer au ballon; cependant, les rassemblements de plus de 10 personnes sont toujours interdits sur le domaine public.

intempestives: **Alarmes** des déclenchements fréquents et injustifiés d'alarmes ont été signalés ; veillez à régler correctement la vôtre afin de ne pas déranger vos voisins. Merci pour eux!

Les trottoirs aux piétons : les haies longeant trottoirs doivent être taillées régulièrement pour ne pas gêner le passage. Merci à vous tous.



## Erquinghem aide les pros

Une première réunion des pros exerçant ou habitant Erguinghem s'est déroulée à la Maison du Temps Libre le 29 juin et a rencontré un franc succès. Chaque participant a pu se présenter, décrire son activité, exprimer ses besoins et nouer des contacts permettant ainsi de créer des synergies. N'hésitez pas à les contacter sur: pro@erquinghemlesec.fr. Une nouvelle réunion sera programmée à la rentrée.